

particulièrement la direction géographique et TPE, et par conséquent, l'ensemble du Ministère:

Les données fournies ici devraient permettre de déterminer si les objectifs ont été atteints, si les sommes qui y ont été consacrées ont été dépensées à bon escient et si on a obtenu l'effet voulu.

a.) Efficacité de l'événement

Dans cette sous-section, l'auteur du rapport doit indiquer comment, à son avis, les objectifs fixés pour l'événement ont été atteints, notamment en ce qui a trait

- au nombre et à la qualité des visiteurs et des exposants;
- à l'organisation;
- à la possibilité de rassembler des renseignements sur les marchés et de l'information commerciale
- au désir des entreprises de renouveler leur participation.

Outre les points de vue canadiens, cette section devrait exposer ceux de l'industrie et des marchés locaux.

b.) Efficacité des participants canadiens

Cette sous-section vise surtout à renseigner sur l'efficacité des participants du secteur privé canadien, mais elle doit aussi décrire celle du personnel du gouvernement et des autres organisations présentes. L'auteur du rapport doit y analyser l'efficacité des entreprises canadiennes et celle du recrutement. Il doit commenter la réalisation des objectifs des participants, en fournissant des données sur le nombre de demandes de renseignements reçues, les débouchés commerciaux relevés, le potentiel de vente identifié, les distributeurs et les coassociés éventuels trouvés, etc. Il doit aussi mentionner le rendement exceptionnel, bon ou mauvais, d'entreprises en particulier et en indiquer les raisons, par exemple la pertinence des produits ou services par rapport au marché visé et dans quelle mesure l'entreprise est prête à exporter.